

Restauration des paysages forestiers et tenure foncière au Cameroun

Fiche d'information sur les pratiques

Abdon Awono, Stephane Guylou Mvaebeme, Philippe Guizol, André Ndzodo, Frankline Nghobuoche, Michel Ndoumbe Nkeng, Rebecca McLain et Anne M. Larson

Cette fiche d'information synthétise les résultats de la recherche sur les régimes fonciers et la restauration des paysages forestiers (RPF) dans deux communes de la région centrale du Cameroun. Elle se concentre sur l'utilisation des terres, la manière dont elles ont été acquises (ventilée par sexe) et la perception de la sécurité et de l'insécurité foncières en relation avec deux pratiques de RPF, à savoir la plantation d'arbres et l'agroforesterie.

La plantation d'arbres est principalement associée à la sécurité foncière dans une seule des deux communes, tandis que l'agroforesterie est significative dans les deux. Ces résultats et d'autres sont discutés. Les données sont basées sur une enquête menée auprès de 479 ménages dans 40 villages ruraux, ainsi que sur des données provenant de groupes de discussion de suivi dans 12 villages.

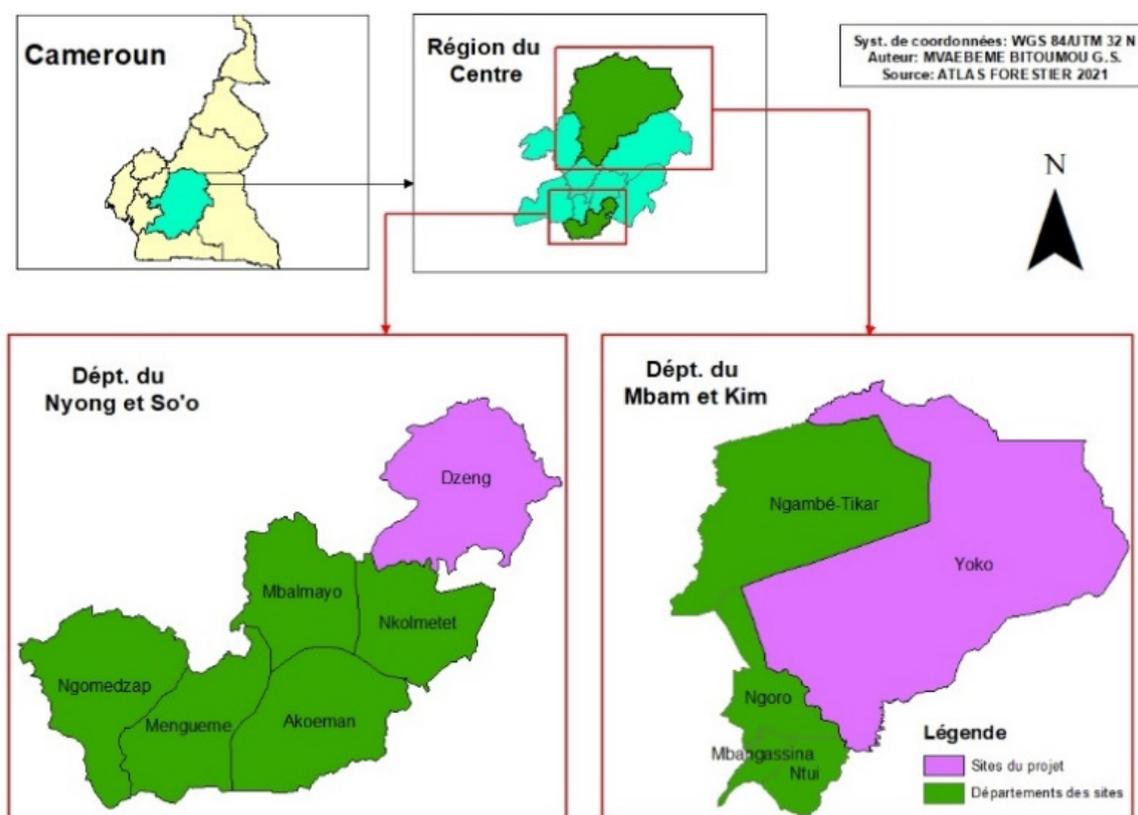


Figure 1. Carte de localisation des communes de Dzenk et Yoko

Contexte

Le projet de recherche-action participative « Protéger les droits fonciers, les forêts et les moyens de subsistance » a été conçu pour développer des outils permettant aux responsables de programmes de restauration des paysages forestiers (RPF), aux praticiens, ainsi qu'aux décideurs politiques de mieux comprendre le fonctionnement des régimes fonciers communautaires et de garantir la sécurité foncière. Financé par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (*Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung* ou BMZ) dans le cadre de son initiative visant à accompagner les pays africains pour atteindre leurs objectifs de restauration, le projet adopte une approche axée sur le changement à différents niveaux de gouvernance et secteurs de la société pour encourager les réformes des droits fonciers. Le projet permettra de comparer la tenure foncière dans la commune de Dzung, localisée au cœur de la forêt dense humide, et dans la commune de Yoko, zone de transition entre la partie forestière et la partie sahélienne du Cameroun (Figure 1).

Utilisations des sols et tenure foncière

Principaux types d'utilisations des sols

Le tableau 1 montre que l'agriculture constitue la principale forme d'utilisation des sols dans les deux communes (>52 %), tandis que les pâturages représentent moins de 0.5 % à Yoko.

Tableau 1. Principaux types d'utilisations des sols dans la zone d'étude selon le nombre de parcelles identifiées

Utilisation des sols	Communes		Nombre total de parcelles
	Dzung N (%)	Yoko N (%)	
Terres agricoles	559 (52.84)	420 (51.47)	979
Jardins de case	105 (9.92)	92 (11.27)	197
Terres forestières	108 (10.21)	96 (11.76)	204
Jachères	195 (18.43)	82 (10.05)	277
Pâturages	0 (0.00)	4 (0.49)	4
Agroforesterie + Cultures arboricoles	91 (8.60)	110 (13.48)	201
Savane	0 (0.00)	12 (1.47)	12
Total des observations	1 058 (100)	816 (100)	1 874
Fréquence manquante = 22			

Modes d'accès aux terres

Dans les deux communes, les principaux modes d'accès aux terres sont coutumiers (héritage, « droit de hache », donations et achat). L'héritage est le mode d'accès le plus fréquent (Tableau 2). Selon le droit foncier camerounais, ces modes d'accès aux terres ne permettent pas d'obtenir automatiquement un titre de propriété foncière. Toutefois, ils peuvent donner lieu à un premier niveau de reconnaissance par les pairs et l'autorité administrative, étape indispensable dans le cadre d'une procédure d'immatriculation des terres. En effet, c'est sur la base de cette reconnaissance que

Tableau 2. Modes d'accès aux terres dans les communes de Dzung et Yoko par parcelles (fréquence et % en colonne)

Mode d'accès aux terres	Yoko		
	Sexe (%)		
	Femme N (%)	Homme N (%)	Total (N)
Héritage famille/ Belle-famille	90 (70.31)	460 (66.96)	550
Donation entre vifs	2 (1.56)	20 (2.91)	22
Métayage	0 (0.00)	16 (2.33)	16
Acquise	0 (0.00)	11 (1.60)	11
Allouée par un gouvernement ou une autorité coutumière	0 (0.00)	33 (4.80)	33
« Droit de hache »	33 (25.78)	146 (21.25)	179
Autres	3 (2.34)	1 (0.15)	4
Total	128 (100)	687 (100)	815
Fréquence manquante = 12			
<i>Khi-2 = 23.7167 ; DDL = 6 ; P-value = 0,0006 ; α = 0.1</i>			

Mode d'accès aux terres	Dzung		
	Sexe (%)		
	Femme N (%)	Homme N (%)	Total (N)
Héritage famille/ Belle-famille	216 (98.63)	787 (94.14)	1 003
Donation entre vifs	1 (0.46)	14 (1.67)	15
Métayage	2 (0.91)	0 (0.00)	2
Acquise	0 (0.00)	9 (1.20)	10
Allouée par un gouvernement ou une autorité coutumière	0 (0.00)	1 (0.12)	1
« Droit de hache »	0 (0.00)	1 (0.12)	1
Autres	0 (0.00)	23 (2.75)	23
Total	219 (100)	835 (100)	1 055
Fréquence manquante = 14			
<i>Khi-2 = 18.9824 ; DDL = 7 ; P-value = 0,0082 ; α = 0.1</i>			

s'appuie la Commission consultative qui joue un rôle prépondérant dans le processus d'immatriculation des terres au Cameroun pour constater l'effectivité de la mise en valeur des terrains. Ceci a un impact direct sur la dégradation forestière et donc la réhabilitation forestière, car la coupe d'arbres est un indicateur de mise en valeur pour cette Commission consultative.

De plus, il existe une différence significative entre les hommes et les femmes quant à l'accès aux terres dans les deux communes. En effet, contrairement aux femmes, les hommes ont plus de possibilités d'accéder aux terres (allocation des terres, achat, métayage, etc.). En revanche, les femmes accèdent principalement aux terres par héritage ou par alliance (terres obtenues dans le mariage). Par ailleurs, ces deux communes comportent de grands domaines appartenant à l'État, acquis par décrets de classement (Dzeng : 1 Forêt Communale ; Yoko : 2 Parcs nationaux, 6 Unités Forestières d'Aménagement, 1 Réserve agroindustrielle, 1 Forêt Communale et 1 Zone d'Intérêt Cynégétique). Ces domaines acquis par l'État créent une tension sur les terres et provoquent de la part des communautés locales une stratégie qui consiste à défricher pour affirmer leurs droits sur les terres ; la création de ces domaines de l'État peut donc contribuer à la dégradation forestière.

Perception de la sécurité foncière par les communautés locales

La figure 2 montre l'étendue moyenne des parcelles suivant la perception sécuritaire des populations enquêtées. L'ensemble des ménages détient 1 896 parcelles, dont 1 069 à Dzeng et 827 à Yoko. Toutefois, il y a eu 144 valeurs manquantes qui n'ont pas été prises en compte dans les calculs. Dans les deux communes, la superficie moyenne des parcelles perçues être en insécurité foncière est supérieure à celle des parcelles estimées être en sécurité foncière. Les raisons sous-tendant la perception de cette insécurité foncière sont notamment l'extension du domaine privé de l'État.

Les résultats ont également montré que, contrairement à la commune de Dzeng, il existe à Yoko un lien de dépendance significatif ($p < 0.05$) entre le genre et la situation foncière. En effet, les femmes y sont plus vulnérables que les hommes. Cela est dû d'une part au fort caractère patriarcal de la coutume à Yoko, rendant les femmes impuissantes face à leurs pairs masculins qui les déposèdent de leurs terres. D'autre part, face aux menaces externes à la communauté (État ou allogènes), les femmes opposent généralement une opposition moins coriace que celle des hommes. Cette situation étant encore plus violente si ces femmes sont veuves, dépourvues ainsi de « bouclier masculin ».

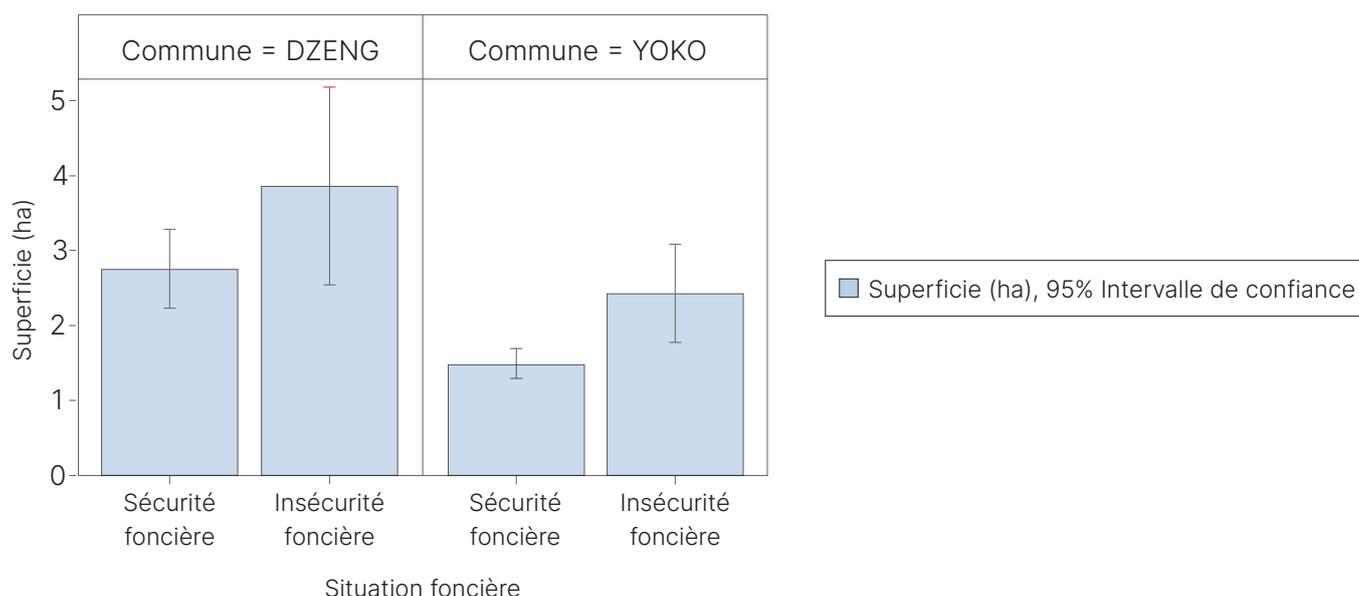


Figure 2. Perception de la sécurité foncière par les ménages (239 ménages à Yoko et 240 ménages à Dzeng)

Conflits fonciers

Dans les deux communes, plus de la moitié des villages enquêtés craignent que l'État étende davantage son domaine privé sur leurs terres. C'est le principal conflit commun aux deux communes. Par ailleurs, les litiges fonciers intrafamiliaux à Dzeng et l'installation des transhumants et des allogènes à Yoko constituent deux autres conflits importants déplorés par les communautés. En effet, il n'existe plus de terres libres à Dzeng, ce qui explique la forte prévalence de conflits intrafamiliaux dans cette commune. Cependant, il existe encore dans la commune de Yoko de vastes espaces de forêts et de savanes communautaires qui attirent un nombre important d'allogènes (agriculteurs et transhumants). Il s'en suit des affrontements entre ces derniers et les communautés locales. La perception d'insécurité foncière et les conflits fonciers associés, là encore, contribuent à des comportements qui favorisent la dégradation forestière et contrarient les efforts de réhabilitation forestière.

Pratiques de restauration des paysages forestiers : plantation d'arbres et agroforesterie

Le tableau 3 montre que dans les deux communes, les femmes autant que les hommes participent à la plantation d'arbres. De fait, il n'existe pas de restrictions relatives à cette pratique par les hommes ou par les femmes. Le droit de propriété coutumière donne droit aux bénéficiaires de mettre en place toute forme d'aménagement souhaité.

Tableau 3. Répartition des répondants (ménage) par genre pour la pratique de plantation d'arbres dans les deux communes (fréquence et % en colonne)

Yoko Mise en œuvre	Sexe		Total N (%)
	Femme N (%)	Homme N (%)	
Oui	82 (87.2)	113 (77.9)	195 (81.6)
Non	12 (12.8)	32 (22.1)	44 (18.4)
Total	94	145	239

Dzeng Mise en œuvre	Sexe		Total
	Femme N (%)	Homme N (%)	
Oui	75 (72.1)	106 (77.9)	181 (75.4)
Non	29 (27.9)	30 (21.1)	59 (24.6)
Total	104	136	240

Tableau 4. Répartition des répondants (ménage) par genre pour la pratique d'agroforesterie dans les deux communes (fréquence et % en colonne)

Dzeng Mise en œuvre	Sexe		Total
	Femme N (%)	Homme N (%)	
Oui	31 (29.8)	66 (48.5)	97 (40.4)
Non	73 (70.1)	70 (51.5)	143 (59.6)
Total	104	136	240

Yoko Mise en œuvre	Sexe		Total
	Femme N (%)	Homme N (%)	
Oui	26 (27.6)	61(42.1)	87 (36.4)
Non	68 (72.4)	84 (57.9)	152 (63.6)
Total	94	145	239

En revanche, le tableau 4 montre que les femmes participent moins à l'agroforesterie que les hommes. La cacaoculture constitue la principale activité agroforestière menée par les communautés. Cependant, cette activité nécessite un certain nombre d'intrants agricoles difficiles d'accès pour les paysans (équipements, plants et produits phytosanitaires). À cet obstacle s'ajoute les conditions édapho-climatiques, surtout dans la commune de Yoko (zone de transition forêt-savane), non favorables à la croissance du cacao qui s'effectue dans des systèmes agroforestiers au Cameroun.

Relation entre la sécurité foncière et les pratiques de restauration des paysages forestiers

Plantation d'arbres et agroforesterie

Le tableau 5 montre que la commune de Dzeng présente un lien de dépendance significatif entre la perception de la sécurité foncière par les communautés locales et la plantation d'arbres ($p\text{-value} < 0,1$). Parmi les personnes qui ont déclaré planter des arbres, 86 % le font sur des parcelles qui n'encourent aucun risque de perte à moyen terme. Cependant, à Yoko, la plantation d'arbres n'est pas conditionnée par le statut de la parcelle (dépendance non significative). Ce *résultat* serait dû à un changement de paradigme récent au sein des communautés locales, induit par la construction d'une route nationale traversant ladite commune. Les parcelles autrefois perçues comme étant en sécurité, se trouvent désormais en insécurité.

Tableau 5. Répartition de la pratique de plantation d'arbres par situation foncière dans les communes de Dzeng et Yoko (Fréquence et % en colonne)

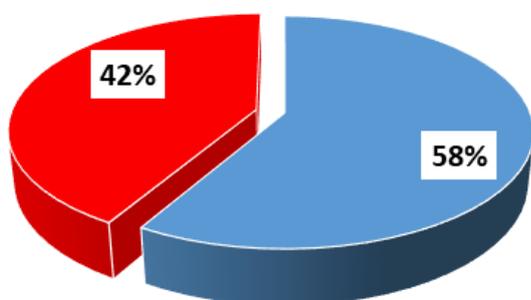
Dzeng			
Situation foncière	Plantation		Total N
	Oui N (%)	Non N (%)	
Sécurité foncière	313(86.70)	460 (75.66)	773
Insécurité foncière	48 (13.30)	148 (24.34)	196
Total	361 (100)	608 (100)	969
Fréquence manquante = 100			
<i>Khi-2 = 17.1272 ; DDL=1 ; P-value <0.0001 ; α = 0.1</i>			

Tableau 6. Répartition de la pratique d'agroforesterie par situation foncière dans les communes de Dzeng et Yoko (fréquence et % en colonne)

Dzeng (%)			
Situation foncière	Agroforesterie		Total (N)
	Oui N (%)	Non N (%)	
Sécurité foncière	138 (86.25)	635 (78.49)	773
Insécurité foncière	22 (13.75)	174 (21.51)	196
Total	160 (100)	809 (100)	969
Fréquence manquante = 100			
<i>Khi-2 = 4.9826 ; DDL = 1 ; P-value = 0.0256 ; α = 0.1</i>			

Yoko			
Situation foncière	Plantation		Total N
	Oui N (%)	Non N (%)	
Sécurité foncière	232 (69.67)	294 (65.33)	526
Insécurité foncière	101 (30.33)	156 (34.67)	257
Total	333 (42.53)	450 (57.47)	783
Fréquence manquante = 44			
<i>Khi-2 = 1.6321 ; DDL = 1 ; P-value = 0.2014 ; α = 0.1</i>			

Yoko (%)			
Situation foncière	Agroforesterie		Total (N)
	Oui N (%)	Non N (%)	
Sécurité foncière	91 (76.47)	435 (65.51)	526
Insécurité foncière	28 (23.53)	229 (34.49)	257
Total	119 (100)	664 (100)	783
Fréquence manquante = 44			
<i>Khi-2 = 5.4962 ; DDL = 1 ; P-value = 0.0191 ; α = 0.1</i>			



Voyez-vous des risques d'insécurité dans les jardins agroforestiers ou la plantation d'arbres ?

■ Oui ■ Non

Figure 3. Risques d'insécurité foncière dans les investissements agroforestiers (pour les 12 villages enquêtés dans les deux communes)

D'après le tableau 6, il existe un lien de dépendance significatif entre la perception de la sécurité foncière par les communautés locales et la pratique de l'agroforesterie dans les deux communes. Pour le cas de la commune de Dzeng, les raisons sont identiques à la plantation d'arbres. En revanche à Yoko, la sécurité observée dans l'agroforesterie serait fondée sur l'importance socioéconomique accordée à la cacaoculture dans la stratégie nationale de développement. Surtout à Dzeng, nous voyons clairement que la sécurité foncière est nécessaire pour envisager un processus de réhabilitation forestière.

Protection des investissements pour la restauration des paysages forestiers

La figure 3 issue des groupes de discussion montre que, sur les 12 villages enquêtés, 42 % perçoivent un risque d'insécurité foncière dans la plantation d'arbres.

Pour protéger les investissements de restauration face aux menaces foncières observées dans les deux communes, 69 % des populations enquêtées ont proposé des moyens de sécurisation. La moitié de cette proportion propose que les arbres plantés soient géoréférencés et inclus dans une base de données, tandis que l'autre moitié suggère que les espaces restaurés soient immatriculés en leur nom.

Conséquences pour le projet

Dans les communes de Dzeng et Yoko choisies au Cameroun, les terres sont réparties entre le domaine public, le domaine privé et le domaine national. Dans les deux derniers cas, les communautés locales accèdent aux terres par le régime coutumier. Les terres possédées par les familles sont principalement utilisées pour des activités agricoles et agroforestières. De ce fait, l'action des paysans sur les terres du domaine privé de l'État révèle des réclamations masquant des conflits profonds. En revanche, lorsqu'il s'agit des terres du domaine national, il ressort que les populations conduisent des activités agroforestières car elles se sentent en relative sécurité foncière sachant que l'État pourrait affecter lesdits espaces à d'autres modes d'utilisation. Il est alors de leur intérêt de défricher les terres pour affirmer leurs droits fonciers, ce comportement étant évidemment en contradiction avec la logique de réhabilitation forestière. Cette situation tend à limiter l'engagement des communautés locales dans la mise

en œuvre des pratiques de restauration forestière. Pour inverser cette tendance, il importe de développer des mécanismes qui contribueraient à améliorer la sécurité des droits fonciers des communautés locales, notamment le géoréférencement des arbres plantés et le proto-cadastre qui établirait la reconnaissance des droits fonciers des paysans au niveau communal et la facilitation de la procédure d'immatriculation des espaces restaurés.

Remerciements

La présente fiche d'information a bénéficié du soutien financier du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (*Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung* ou BMZ). Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs. À ce titre, elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue du BMZ, du CIFOR ou d'autres bailleurs de fonds.



CIFOR-ICRAF

Le Centre de Recherche Forestière Internationale et le Centre International de recherche en Agroforesterie (CIFOR-ICRAF) exploite le pouvoir des arbres, des forêts et des paysages agroforestiers pour relever les défis mondiaux les plus urgents de notre époque – la perte de la biodiversité, le changement climatique, la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et les inégalités. CIFOR et ICRAF sont des centres de recherche du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR).

